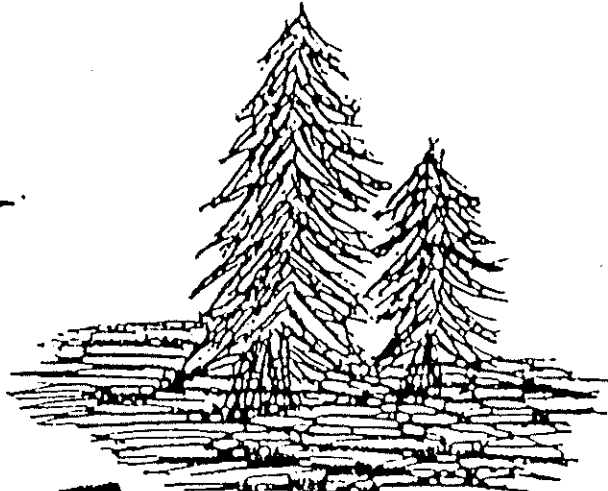


SAINT-ROMAIN-LACHALM

ECHOS

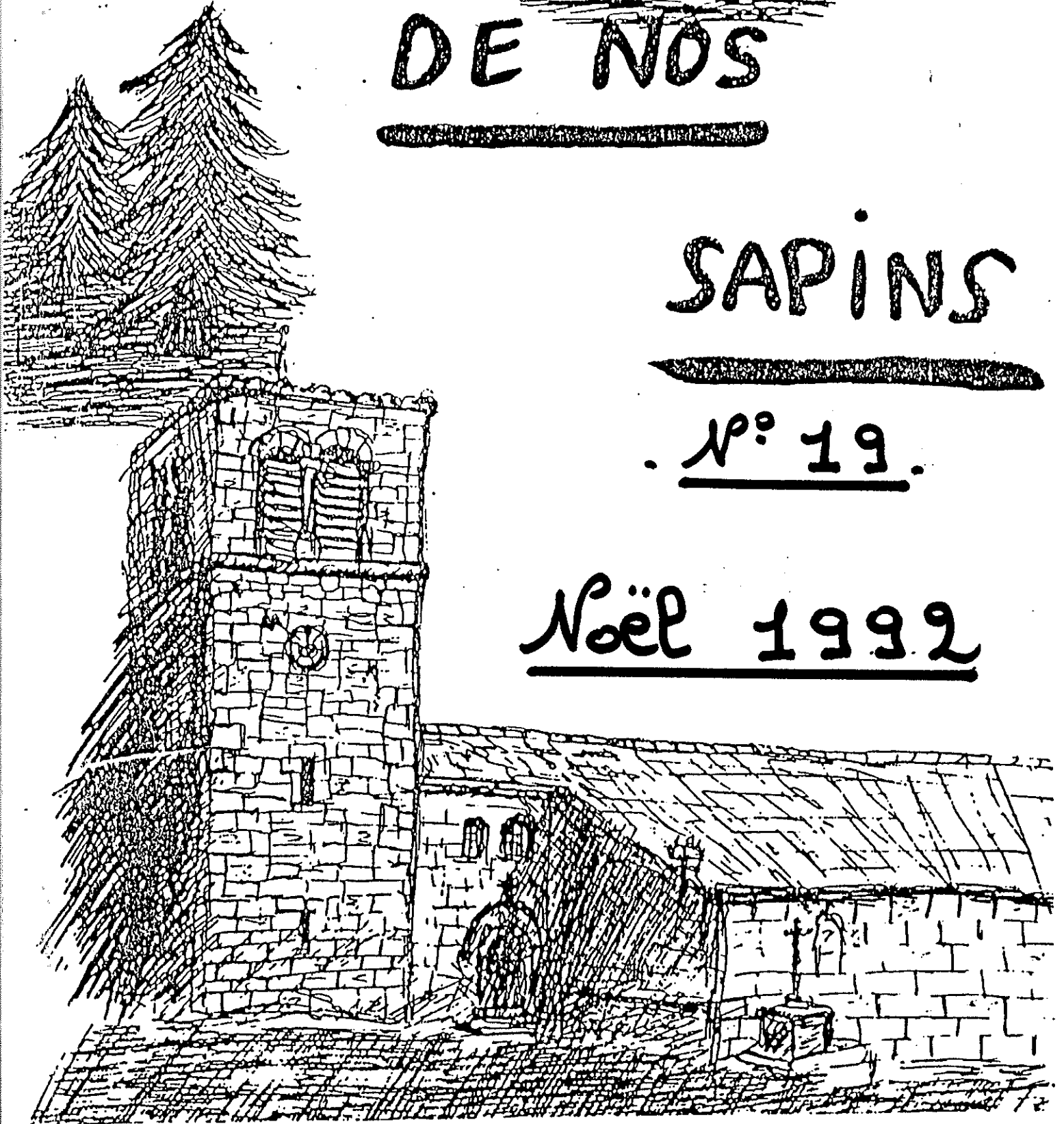


DE NOS

SAPINS

N° 19.

Noël 1992



## SERVICES MUNICIPAUX

SECRETAIRE DE MAIRIE : Madame GUILLAUMOND Nicole

Le secrétariat de mairie est ouvert :

- le lundi de 14 H 30 à 17 H 30
- le mardi de 9 H à 11 H 30 et de 14 H 30 à 17 H 30
- le jeudi de 9 H à 11 H 30
- le vendredi de 9 H à 11 H 30 et de 14 H 30 à 17 H 30
- le samedi de 9 H à 11 H 30.

Téléphone de la mairie : 71.61.00.08

Téléphone des pompiers : 71.61.05.60

MAIRE : M. DU PELOUX G. Téléphone : 71.61.03.29

Permanence tous les samedis de 10 H à 12 H.

ADJOINTS : M. CLAPEYRON L. Téléphone : 71.61.09.48

Mme PAULET M. 71.61.17.68

M. CIGOLOTTI O. 71.66.23.59

Permanence tous les samedis de 10 H à 12 H

En cas d'urgence ou de besoin, les adjoints sont à votre disposition.

ASSISTANTE SOCIALE : Madame DREVET

Permanence tous les jeudis de : 9 H à 10 H  
en Mairie.

## LES COMMISSIONS MUNICIPALES.

### VOIRIE ET BATIMENTS COMMUNAUX :

- . M. DU PELOUX G.
- . M. CLAPEYRON L.
- . M. CHARRAS J.
- . M. EPALLE C.
- . M. MANEVY M.
- . M. RASCLE M.

### URBANISME :

- . M. DU PELOUX G.
- . Mme PAULET M.
- . M. CLAPEYRON L.
- . M. EPALLE C.
- . Mme RASCLE R.

### BUDGET ET FINANCES :

- . M. DU PELOUX G.
- . M. BRUNON J.
- . M. CIGOLOTTI O.
- . M. DIGONNET H.
- . Mme THEVENET M.C.

### ECOLES, AFFAIRES SOCIALES

#### ET CULTURELLES :

- . M. DU PELOUX G.
- . Mme THEVENET M.C.
- . M. BRUNON J.
- . M. CHARRAS J.
- . Mme RASCLE C.
- . Mme RASCLE R.

### LOISIRS ET VIE ASSOCIATIVE :

- . M. DU PELOUX G.
- . M. CIGOLOTTI O.
- . M. CROZE A.
- . M. DIGONNET H.
- . M. GUILLAUMOND J.
- . M. MANEVY M.

### BULLETIN ET INFORMATIONS

#### MUNICIPALES :

- . M. DU PELOUX G.
- . M. CIGOLOTTI O.
- . Mme PAULET M.
- . Mme RASCLE C.
- ; Mme THEVENET M.C.

## LE MOT DU MAIRE

---

Au moment où la plupart de nos familles sont dans la joie de Noël, et, où chacun s'apprête à entamer cette nouvelle année 1993, je ne puis m'empêcher de constater qu'autour de nous, les nuages semblent s'accumuler et nous donnent le sentiment de lendemains pleins d'incertitudes. Ex-YOUGOSLAVIE, SOMALIE, c'est tous les jours que l'on nous montre ces images de guerre, de souffrances, d'exode et de famine. Plus proche de nous, c'est une crise économique qui s'aggrave, avec de nouvelles annonces de licenciement, de chômage qui s'accroît. Mais, si notre population de ST ROMAIN semble mieux résister (le taux de chômage au 15 Décembre est de 3,5 %, le tiers du taux national), l'inquiétude est présente chez beaucoup.

Du côté des entrepreneurs, les carnets de commande sont à la baisse, les trésoreries sont très tendues et les marges dangereusement faibles : tout ceci rend le présent difficile et freine les projets d'avenir. Mais, chez beaucoup la volonté de se battre est toujours vive ; elle reste notre espérance pour demain.

N'abandonnons pas, sachons garder l'espoir, soyons plus que jamais attentifs et solidaires avec tous ceux que cette situation peut atteindre : c'est le voeu que j'adresse à tous.

Et puis, avec tout le Conseil Municipal,  
je vous donne rendez-vous

le Dimanche 10 JANVIER à 11 H à la Salle des Fêtes  
pour notre REUNION ANNUELLE D'INFORMATION.

Venez y nombreux. A bientôt.



## LES COMPTES PREVISIONNELS DE LA COMMUNE POUR 1992

Comme à l'accoutumée, nous vous donnons, ci-après, les comptes probables de l'exercice 1992, après le vote du budget supplémentaire par votre Conseil le 30 Octobre dernier :

### I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

---

a) Les Recettes :

|  |             |
|--|-------------|
| - Impôts locaux sur les ménages.....             | 420.000 F   |
| - " " Taxe professionnelle.....                  | 403.000 F   |
| - Redevance pour ordures ménagères.....          | 85.000 F    |
| - Allocation compensatrice de l'ETAT,            |             |
| - sur taxe d'habitation.....                     | 19.000 F    |
| - sur taxe professionnelle.....                  | 74.000 F    |
| - Dotation globale de fonctionnement de l'ETAT.. | 959.000 F   |
| - Revenus immeubles et salle des fêtes.....      | 75.000 F    |
| - Intérêts financiers reçus sur nos créances.... | 47.000 F    |
| - Excédent 1991 reporté.....                     | 32.000 F    |
| - Divers.....                                    | 96.000 F    |
|  | <hr/>       |
|  | 2.210.000 F |

b) Les Dépenses :

|  |             |
|--|-------------|
| - Personnel, gestion générale et fournitures.... | 485.000 F   |
| - Entretien, électricité, eau, assurances.....   | 212.000 F   |
| - Intérêts financiers sur nos dettes.....        | 177.000 F   |
| - Participations et contingents divers.....      | 275.000 F   |
| - Impôts et taxes.....                           | 43.000 F    |
| - Divers.....                                    | 65.000 F    |
| - Excédent économisé pour INVESTISSEMENTS.....   | 953.000 F   |
|  | <hr/>       |
|  | 2.210.000 F |

A noter que, pour la première fois depuis bien longtemps, la participation de l'ETAT à nos recettes de fonctionnement est en baisse par rapport à l'année précédente :

- Dotation globale de fonctionnement + Allocation Compensatrice de taxe professionnelle : 1.072.000 Frs en 91

1.033.000 Frs en 92, soit - 3,6 %

On nous dit que ce sera mieux l'an prochain.... ?

## II - SECTION D'INVESTISSEMENT

---

### a) Les Recettes :

|  |             |
|--|-------------|
| - Excédent reporté de recettes à fin 9I.....                     | 597.000 F   |
| - Vente de terrains reportée à fin 9I (Vingon).                  | 91.000 F    |
| - Subventions de 9I reportées.....                               | 45.000 F    |
| - " de 92 (église et voirie).....                                | 137.000 F   |
| - Excédent économisé sur dépenses de fonction-<br>nement         | 953.000 F   |
| - Remboursement TVA et taxe d'équipement.....                    | 72.000 F    |
| - Emprunt long terme pour achat immeubles.....                   | 320.000 F   |
| PERRIER  |             |
| - Emprunt long terme (10 ans) sur 3ème tranche.                  | 280.000 F   |
| EGLISE   |             |
| - Ouverture crédit court terme (2 ans) s/finan-<br>cement T.V.A. | 270.000 F   |
| - Remboursement capital sur nos créances.....                    | 231.000 F   |
|  | 2.996.000 F |

### b) Les Dépenses :

|   |              |
|---|--------------|
| - Remboursement en capital sur nos dettes.....          | 246.000 F    |
| - Achats de terrains et honoraires.....                 | 50.000 F     |
| - Achat immeubles PERRIER.....                          | 320.000 F    |
| - Eclairage public.....                                 | 37.000 F     |
| - Matériel des Pompiers.....                            | 32.000 F     |
| - Matériels divers.....                                 | 45.000 F     |
| - Constructions fosses D.S.R.....                       | 60.000 F     |
| - Travaux sur bâtiments communaux et salle des<br>Fêtes | 56.000 F     |
| - Travaux et honoraires sur EGLISE :                    |              |
| 1ère tranche report 9I.....                             | 487.000 F    |
| 2ème tranche.....                                       | 784.000 F    |
| 3ème tranche.....                                       | 355.000 F    |
| - Travaux de voirie.....                                | 366.000 F    |
| - " sur terrains divers.....                            | 108.000 F    |
| - Affectation à investissements ASSAINISSEMENT.         | 50.000 F     |
|   | 2.996.000 F. |

## QUELQUES REMARQUES SUR CES INVESTISSEMENTS

- Il faut d'abord souligner l'importance des sommes économisées chaque année sur nos budgets de fonctionnement :

- . 836.000 Frs en 89
- . 760.000 Frs en 90
- . 1.071.000 Frs en 91
- . 953.000 Frs en 92.

C'est une moyenne de 900.000 Frs par an au cours de ces quatre années et plus de 40 % de nos recettes annuelles de fonctionnement qui sont ainsi économisées et constituent donc un autofinancement important et indispensable pour nos investissements. Cette situation nous a permis de réaliser d'importants projets sans faire le moindre emprunt à long terme, durant 7 années consécutives, au cours desquelles notre endettement n'a cessé de baisser.

Après qu'auront été réalisés les 2 emprunts long terme qui figurent dans les comptes de recettes ci-dessus, l'endettement net de la Commune (Total des emprunts long terme - Total des créances) sera de 1.214.000 Frs et représentera 0,55 année de budget de fonctionnement : c'est 3 fois moins qu'il y a 10 ans (1,5 année), 2 fois moins qu'il y a 20 ans (1,2 année).

Concernant cet endettement, sachez que les statistiques établies par la Préfecture de la Hte-Loire pour 1991 et pour les 260 communes du Département, classent ST-ROMAIN :

- au 198ème rang pour sa dette par habitant
- au 238ème rang pour sa "charge d'endettement" (rapport de ses annuités nettes sur son budget de fonctionnement).

Depuis 1982, notre Commune se développe et continue à se développer. C'est une bonne chose, mais, comme tous les développements, celui-ci doit être accompagné par des investissements nécessaires. Les quelques remarques que nous venons de faire veulent simplement vous montrer que votre Conseil dispose des moyens pour y faire face et qu'il veillera constamment à garder le bon équilibre financier qu'il a atteint.

## QUELQUES INFORMATIONS GENERALES

### - LA LOI SUR L'INTERCOMMUNALITE -

C'est un sujet dont vous avez sans doute entendu parler dans vos journaux et dans certains compte-rendus de conseils municipaux. Sans entrer dans des détails compliqués, c'est une loi qui vise, sans toucher aux frontières communales actuelles, à encourager les Communes à se regrouper autour de projets communs, particulièrement dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'économie.

Savez-vous que la FRANCE, comparée aux principaux pays d'Europe, comprend un nombre très important de Communes (et donc de centres de décisions) :

|            |        |          |        |         |            |           |
|------------|--------|----------|--------|---------|------------|-----------|
| FRANCE     | 36.000 | communes | soit 1 | commune | pour 1.500 | habitants |
| R.F.A.     | 8.514  | "        | soit 1 | "       | 7.000      | "         |
| BELGIQUE   | 596    | "        | soit 1 | "       | 17.000     | "         |
| ANGLETERRE | 402    | "        | soit 1 | "       | 100.000    | "         |

Certes, les communes sont, bien souvent, regroupées à travers des Syndicats Intercommunaux (il en existe 18.000) dont les vocations sont, la plupart du temps, à caractère technique : syndicat d'électricité, des eaux, des ordures ménagères, etc...

Les Groupements de Communes encouragés par la loi se verront dotés d'une fiscalité propre, prise en partie sur la fiscalité communale, et, recevront, également, des dotations spécifiques de l'ETAT. Ils disposeront, ainsi, de moyens financiers leur permettant de mettre en oeuvre leurs politiques communes.

Faut-il se regrouper ? Avec qui ? A combien ? Tous les conseils municipaux sont aujourd'hui confrontés à ces questions, et, vous l'imaginez, les réponses ne sont pas simples. Votre conseil municipal poursuit, donc, son information sur le sujet. Il recherche quelques simulations lui permettant de mieux connaître les conséquences financières de tel ou tel regroupement et il reste à l'écoute de ce qui se dit et se fait autour de lui. En ce domaine, toute décision trop hâtive, est à éviter ; c'est donc un sujet dont nous aurons sûrement l'occasion de vous reparler.

Les impôts locaux que nous payons chaque année (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti) sont le produit d'un taux d'imposition (fixé respectivement par la commune, le département et la région) et d'une base cadastrale fixée il y a 20 ou 30 ans et réévaluée depuis, tant bien que mal, par un coefficient correcteur arrêté chaque année par la Direction des Impôts. Les évolutions sociologiques, économiques ou institutionnelles, de ces dernières années, ont fait "vieillir" un système dont les bases, dans bien des cas, ne correspondent plus aux réalités d'aujourd'hui.

C'est ainsi qu'une loi du 30 Juillet 1990 a prévu la révision de ces bases cadastrales et a fixé les procédures de cette révision, le but étant d'aboutir, en ce domaine, à un processus simple et plus équitable. Mais, si l'on comprend clairement la volonté du législateur, vous imaginez bien que la mise en place d'une telle révision constitue une opération complexe et qui peut être lourde de conséquences.

Depuis 2 ans, la Direction Départementale des SERVICES FISCAUX s'est donc mise au travail avec tous ses moyens. Elle travaille en association avec diverses commissions constituées d'élus locaux, de représentants des contribuables et de certaines administrations. Notre commission communale des impôts fait partie de ces interlocuteurs. Elle s'est réunie plusieurs fois ces derniers mois ; ses pouvoirs sont, bien sûr, très modestes, mais, elle a été tenue informée de l'état d'avancement général des travaux et certains premiers chiffres, concernant ST-ROMAIN, lui ont été fournis. Elle a pu, en particulier, vérifier que ces premiers résultats étaient très proches de ceux des communes voisines : nous serions, donc, "dans le même bain" que les communes proches de nous et faisant partie d'un même secteur d'évaluation.

Il est, bien entendu, trop tôt, pour tirer un bilan précis de cette réévaluation. Concernant le foncier non bâti, notre commission communale a cependant pu constater :

- Une simplification des classifications anciennes et une réduction sensible de leur nombre. La distinction "terre" et "pré" est supprimée.

- Une augmentation générale des bases imposables qui est, en moyenne, forte pour les terres et les bois, plus faible pour les prés.

A ces constatations, il faut cependant apporter deux remarques importantes :

- Une augmentation des bases cadastrales ne signifie pas automatiquement une augmentation des impôts puisque région, département et commune restent maîtres des taux d'imposition applicables à ces bases.

- La date et les modalités d'incorporation de ces nouvelles bases dans les impositions doivent être fixées par une deuxième loi. Tant que celle-ci ne sera pas votée par le Parlement (les élections législatives sont en Mars prochain), tous ces travaux de révision ne pourront être mis en application et n'auront donc aucun effet sur nos impôts.

Nous pensons que ces quelques explications vous auront mieux fait découvrir cet important projet. Restons calmes : la suite au prochain numéro !



## LE POINT SUR NOS TRAVAUX ET PROJETS

---

### - LES TRAVAUX DE L'EGLISE -

---

Après que les deux premières phases de travaux aient été achevées en Mai dernier, le Conseil Municipal a décidé du lancement de la 3ème et dernière tranche et en a déjà inscrit une partie dans le budget supplémentaire de 1992.

Les travaux ont effectivement commencé fin Novembre, après que l'église ait été vidée de tout son contenu. Mais, en même temps que bancs et statues, ce sont aussi les paroissiens qui en ont été chassés : les cérémonies du culte se font, pour quelques mois, à la salle des fêtes où, grâce à la bonne volonté de tous (paroisse et sociétés), tout semble bien se passer. Les paroissiens, en particulier, paraissent bien supporter cet exode, encouragés et soutenus par notre père Curé qui a rappelé, à cette occasion, tout ce que cette salle des fêtes doit au dynamisme de son prédécesseur, le père GIRAUD, et à la générosité de ses paroissiens de l'époque.

Cette générosité semble toujours bien vivante puisque, décidée à participer le plus largement possible aux travaux qui lui incombent, la paroisse a lancé, depuis l'été, une vaste souscription en faveur de l'église. Le comité paroissial vient de nous faire savoir, qu'à la date du 28 Novembre, il avait réuni 197.640 FRS !!! C'est là un beau témoignage de la part de très nombreuses familles de St-Romain de leur attachement à leur église.

Les travaux d'intérieur et de finition sont donc dorénavant suivis par le conseil municipal et le comité paroissial ; ils travaillent dans une parfaite entente qui laisse bien augurer du résultat final.

Pour votre complète information, disons un dernier mot du coût de tous ces travaux. Certains nous disent : "le conseil aura dépensé beaucoup d'argent pour l'église" ; ils ont raison, les sommes mises en jeu sont importantes.

Mais, pour bien mesurer tout cela, il faut ajouter aussi : "le conseil municipal aura su, aussi, trouver beaucoup d'argent" : à ce jour nous sommes certains que l'ensemble des dons et subventions obtenus atteindra un peu plus de 900.000 Francs.

Le coût total net des travaux et honoraires, à la charge de la commune, sera donc en final de 1.400.000 Frs environ.

- Est-ce trop pour avoir sauvé notre église de détériorations qui seraient devenues importantes et dangereuses ?

- Est-ce trop pour avoir sauvé et redonné à notre village un élément architectural de valeur ?

- Est-ce trop pour avoir mis à l'abri de toutes surprises financières les futurs conseils municipaux et cela pour longtemps ?

Rappelons, enfin, que tout cela aura été financé sans augmenter d'un centime l'endettement à long terme de la commune. Le seul emprunt que nous réaliserons pour cette église (280.000 francs sur 10 ans) sera gratuit, puisque ses annuités seront exactement balancées par les annuités (de même durée) du département au titre de ses subventions.

#### Dernière minute :

Au moment où nous achevons ce bulletin municipal, nous apprenons que notre commune vient de se voir décerner un prix, par l'Association "Patrimoine Haute-Loire", pour un montant de 10.000 Francs en reconnaissance des "belles qualités de restauration de l'église".

**- LE PROJET D'UN NOUVEL ENSEMBLE "MAIRIE-POSTE" -**

---

Nous vous avons informé, en Décembre 90, du protocole d'accord intervenu entre la Commune et Mr et Mme PERRIER, pour l'achat de leurs immeubles et terrains occupés, alors, par leur Hôtel-Restaurant. Les conditions d'accueil et de travail, dans les locaux actuels de la mairie, sont très mauvaises : locaux insuffisants, pas de bureaux pour le maire et les adjoints, pas de salle d'attente pour le public, secrétariat exigü empêchant l'installation rationnelle des machines aujourd'hui indispensables, volume d'archivage à saturation, etc... L'achat de l'immeuble PERRIER, vaste et bien placé dans le centre du bourg, constituait donc une opportunité exceptionnelle pour doter, un jour, la Commune des locaux devenus nécessaires à son existence courante et à sa bonne gestion.

Le contrat notarial est en cours et sera signé dans les tout prochains jours, les locaux étant libérés pour le mois de JUIN 93.

C'est le cabinet d'architecture BROUILLAT-REYMOND qui travaille depuis plus d'un an sur les aménagements importants qui seront à faire. Les plans d'avant-projet viennent de nous être remis, tandis qu'ont été déposées toutes les demandes de subventions auprès des instances concernées.

C'est à l'occasion du prochain budget 93, et après en avoir étudié les conditions de financement, que le conseil municipal aura à se prononcer sur le projet. Si tout marche bien, les travaux pourraient alors commencer au début de l'été prochain, se dérouler sur 2 exercices, pour être achevés à l'automne 94. La commune disposerait alors :

- D'UN ENSEMBLE MAIRIE qui serait situé dans l'actuel bâtiment de l'Hôtel-Restaurant ; celui-ci serait agrandi par une petite construction annexe après démolition de l'ancien abattoir. Ceci permettrait d'avoir :

- au rez-de-chaussée et de plein pied, tout ce qui est nécessaire à l'accueil du public : un hall d'accueil, une grande salle de conseil (40 m<sup>2</sup>), un secrétariat bien dimensionné et un bureau du maire. Au 1er étage : un bureau des adjoints, une salle de réunion (16 personnes environ), un bureau des permanences (assistante sociale et autres) avec une petite salle d'attente, un bureau en réserve. Le 2ème étage ne serait pas aménagé et constituerait une réserve d'environ 70 M<sup>2</sup> disponibles pour le futur.

- D'UN BUREAU DE POSTE et de ses annexes, d'une surface totale d'environ 50 m<sup>2</sup>.

- D'UN APPARTEMENT en duplex avec entrée indépendante ; sa surface serait d'environ 110 m<sup>2</sup> avec 2 ou 3 chambres.

## INFORMATISATION DE LA MAIRIE.-

Pour rester dans le chapitre "mairie", sachez que le Conseil envisage l'informatisation de la gestion communale. Des consultations sont en cours et la décision sera soumise au Conseil dans le cadre du prochain budget 93. Là aussi, devant l'accumulation croissante des tâches administratives, de toutes sortes, il s'agit de nous équiper pour travailler dans les meilleures conditions possibles.

## - LA DEVIATION ROUTIERE -

Les premiers travaux ont commencé en Novembre et se situent dans le "trou" au bas des "Châtaigniers" : premiers remblais, pose de gros tuyaux d'évacuation, rétablissement du ruisseau, etc... Ces travaux correspondent au premier crédit de 2 millions de francs voté par le Département pour l'exercice 92. Les dernières acquisitions foncières et indemnités sont en cours de conclusion et devraient donc permettre la poursuite normale des travaux en 1993.

D'après les informations qui nous sont données par le Conseil Général, celui-ci pourrait inscrire, à son budget 93, une nouvelle enveloppe de 4 millions de francs environ, qui devrait permettre, au cours de l'année, la réalisation complète du tracé de la déviation. C'est dans le courant du premier semestre 94 que seraient entrepris les derniers travaux, rendant alors possible la mise en circulation de la déviation pour JUIN/JUILLET 94.

C'est donc, dorénavant, une échéance relativement proche qui apportera des changements importants à la vie quotidienne des habitants du bourg et de la commune. Avec l'aide de la Direction de l'Équipement et de Monsieur CRISON, architecte et urbaniste-conseil du Département, le Conseil Municipal a mis en place une commission de réflexion sur les divers aménagements à apporter petit à petit à notre "ST ROMAIN dévié" : éclairage, signalisation et publicité, circulation, stationnement, etc... Cette commission, qui va développer ses travaux dans les mois qui viennent, serait heureuse d'accueillir quelques habitants (particulièrement du bourg) prêts à y apporter leur concours et leurs idées. Que ceux qui sont intéressés se fassent connaître au secrétariat de mairie ; la prochaine réunion doit avoir lieu Vendredi 8 Janvier à 16 H 30.

**- LA ZONE INTERCOMMUNALE D'ACTIVITES DE CHAMBAUD -**

---

Le chantier, qui avait bien démarré, a subi des retards du fait du très mauvais temps de l'automne. La boue envahissait tout, rendant très difficile le travail des entreprises, tandis que les riverains du chantier devaient, eux aussi, supporter des routes en bien piteux état. Ils ont su garder patience et bonne volonté ; qu'ils en soient remerciés.

La très mauvaise situation économique générale a, d'autre part, conduit le Syndicat Intercommunal à réduire le volume des travaux de la première tranche, en abandonnant, pour l'instant, la réalisation des deux lots qui étaient prévus entre la route de MARLHES et le bas du village de CHAMBAUD. Cette première tranche réduite permet de disposer de 3 plates-formes : 2 sont réservées pour un total d'environ 40.000 m<sup>2</sup>, laissant un ensemble disponible de 10.000 m<sup>2</sup>. Dans les mois qui viennent, la réserve-incendie de 1.500 m<sup>3</sup> sera achevée, tandis que seront mis en place la station d'épuration des eaux usées et les réseaux de canalisations correspondants.

Du côté des entreprises, la nécessité de s'adapter à une situation générale très difficile les conduit, elles aussi, à réduire leurs projets initiaux ou à en retarder le démarrage. Les projets sont prêts, les devis des travaux sont étudiés jusque dans les détails. Pour les entreprises, investir, c'est miser sur l'avenir, mettre sa confiance dans le lendemain et trouver les moyens financiers nécessaires : c'est précisément tout cela qui manque aujourd'hui.

Le Syndicat Intercommunal reste très attentif à cette situation et recherche, avec les intéressés, tous les moyens raisonnables d'en sortir, conscient, cependant, des difficultés réelles d'une situation économique générale, particulièrement fragile.

**- VENTE D'UNE MAISON COMMUNALE -**

---

A la suite du décès de Monsieur Jean Marie FRANC, la maison communale qu'il occupait, Place de la Bascule, est rendue disponible, et, le Conseil Municipal a décidé de la mettre en vente.

Cette vente, qui sera faite "à la bougie", a été confiée à Maître DURIEUX, notaire à ST-DIDIER. Celui-ci en établit, actuellement, le cahier des charges et, compte tenu des délais légaux de publication, on peut penser que cette vente pourrait intervenir vers fin FEVRIER, début MARS.

Afin de pouvoir organiser, dans les meilleures conditions, la visite des lieux, il est demandé aux personnes éventuellement intéressées, de se faire connaître au secrétariat de mairie, afin que nous puissions les convoquer en temps utile. Bien entendu, la date de la vente sera affichée et publiée dans la presse.

SAINT ROMAIN AU JOUR LE JOUR  
-----

A L'ECOLE PRIVEE DU BOURG

A l'occasion des assemblées générales de l'O.G.E.C. (Organisme de Gestion) et de l'A.P.E.L. (Association des Parents), le point a été fait sur la dernière rentrée scolaire de Septembre :

- 29 enfants en maternelle, avec Mademoiselle Isabelle RIFFARD, dont nous saluons l'arrivée ; elle est aidée par Agnès MARCONNET au titre d'un contrat C.E.S.

- 33 enfants en primaire, avec Madame Béatrice MICHEL, pour les élèves de CP - CEI, et Mademoiselle Marilynne SUC, pour les élèves de CE2, CMI et CM2.

A signaler que, dans le cadre de la nouvelle répartition des cycles, Madame MICHEL prend, également, tous les matins, les enfants de grande section de la maternelle.

Avec ces changements, nous avons également vu partir, vers ST-DIDIER, Agnès MASSERAND qui, pendant 3 ans, s'est occupée des élèves de maternelle. Nous lui disons ici tous nos remerciements pour la tâche si bien accomplie auprès de nos petits.

Cette année, les cours d'anglais ont repris. Nos 5 élèves de CM2 y sont regroupés avec Madame CHAMPAGNAC à l'école privée de ST-VICTOR-MALESCOURS.

Nos enfants n'oublient pas, non plus, les spectacles : un spectacle de marionnettes "une vie de château" leur a été présenté le Jeudi 10 Décembre. Et la fête de Noël rassemblera, le Samedi 19 Décembre, à la salle des fêtes, parents et amis, qui seront certainement nombreux pour applaudir les enfants.

En Mars prochain, nos élèves du primaire retrouveront, une nouvelle fois, la piscine du CHAMBON-FEUGEROLLES, pour 8 leçons.

Sachez encore que, lors de l'assemblée générale, un appel a été lancé à tous les parents pour qu'ils participent plus largement à toutes les activités de l'école : kermesse, loto, concours de belote, aménagement des locaux. Toutes les bonnes volontés sont attendues pour le bon développement de ces activités, nécessaires à la bonne marche de l'école.

Nous vous signalons, également, que des tee-shirts, au nom de l'école, sont en vente au profit de l'A.P.E.L.

## LE CENTRE AERE 92

Pour cette deuxième année, le centre aéré a été organisé sous la responsabilité de l'ASSOCIATION des FAMILLES RURALES de ST-ROMAIN qui a repris ses activités pour l'occasion.

Le centre s'est déroulé du 13 Juillet au 7 Août 1992. Il a accueilli, au total, 44 enfants, encadrés par Agnès MARCONNET, qui assurait la direction, Véronique POINAS et Frédérique PEYRARD.

Ces quelques semaines de vacances ont laissé d'agréables souvenirs aux enfants : les activités de bricolage, les promenades, les jeux. Ils n'ont pas oublié non plus :

- . les sorties piscine (MONISTROL - la piscine à vagues à ST-CHAMOND)
- . l'activité théâtre à STE-SIGOLENE
- . la visite de CHATTE (Isère).

Et que dire de ces mini-camps où certains ont, pour la première fois, couché sous la tente, "loin" du regard des mamans. De l'inquiétude, peut-être, mais quelle fierté d'avoir dormi comme un grand, avec les copains, sans papa ni maman !

Nous profitons de la froidure de ces jours d'hiver pour réfléchir à des idées nouvelles pour le prochain centre 93.

Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues pour venir prêter main forte aux responsables.

L'Association des Familles Rurales



## CALENDRIER DES FETES DU IER SEMESTRE 1993

|                  |   |
|------------------|---|
| . 10 Janvier     | Concours de belote (AP.E.L. - O.G.E.C.)   |
| . 6 Février      | Bal familial (E.S.S.R.)                   |
| . 7 Février      | Concours de belote (A.C.C.A.)             |
| . 13 Février     | Soirée costumée (COMITE DES FETES)        |
| . 7 Mars         | Concours de belote (SAPEURS-POMPIERS)     |
| . 13 Mars        | Concours de belote (E.S.S.R.)             |
| . 21 Mars        | Banquet A.F.N.                            |
| . 3 et 4 Avril   | Gala théâtral (LE BON AIR)                |
| . 11 Avril       | Bal familial (E.S.S.R.)                   |
| . 22 Mai         | Bal familial (E.S.S.R.)                   |
| . 19 Juin        | Bal de la "St-Jean" (COMITE DES FETES)    |
| . 19 Juin        | Concours de boules (LA BOULE AMICALE)     |
| . 18 Juillet     | Kermesse des Ecoles (A.P.E.L. - O.G.E.C.) |
| . 18 Juillet     | Concours de Boules (LA BOULE AMICALE)     |
| . 31 Juillet     | Bal familial (SAPEURS-POMPIERS)           |
| . 31 Juillet     | Concours de Boules (LA BOULE AMICALE)     |
| . 7 - 8 - 9 Août | Fête Patronale                            |

## ETAT-CIVIL 1992 (au 15 DECEMBRE)

### 9 NAISSANCES

|                      |              |                 |
|----------------------|--------------|-----------------|
| ROBIN Gaëtan         | Moulin Blanc | le 16 Février   |
| GRAIL Sophie         | Chambaud     | le 21 Février   |
| CHAUDY Julia         | "Cîtres"     | le 4 Mars       |
| MYON Geoffrey        | Le Bourg     | le 15 Mars      |
| RASCLE Marina        | Gauthier     | le 11 Mai       |
| FAURIE Valentin      | Lautat       | le 8 Juillet    |
| FAYOLLE ALEXIA       | Le Bourg     | le 18 Septembre |
| LASSABLIERE Marion   | Vinçon       | le 4 Novembre   |
| GUILLAUMOND Jonathan | Montchouvet  | le 27 Novembre  |

### 7 MARIAGES

|  |                |               |
|--|----------------|---------------|
| CHAUDY Claude/BOUY Sylvette                          | Lichemialle    | le 11 Janvier |
| DUMOND Daniel/MARCONNET Chantal                      | Le Bourg       | le 29 Février |
| CHARBONNIER Emmanuel/CONVERS M. Christine -Gageyres- |                | le 6 Juin     |
| RASCLE Bruno/DECITRE Valérie                         | Rte de la Gare | le 20 Juin    |
| VEYRON Roger/CLEMENT Maryvonne                       | Le Chier       | le 27 Juin    |
| PEYRE Serge/RASCLE Chantal                           | Gauthier       | le 4 Juillet  |
| AURELLE Christian/MARCONNET Sylvie - CH. Montchouvet |                | le 25 Juillet |

### 8 DECES

|                              |                   |                 |
|------------------------------|-------------------|-----------------|
| CHARRAS Marcel               | Rte de la Gare    | le 3 Février    |
| CHAUDIER Paul                | La Faye           | le 10 Mars      |
| ROBIN Laurent                | Chazotte          | le 24 Avril     |
| PREYNAT Gabrielle            | St-Etienne        | le 8 Juin       |
| CROZE Marguerite née PICHON  | Rte de la Gare    | le 19 Juillet   |
| FREYCHET Marius              | Pont de Veylon    | le 25 Août      |
| VACHER Marguerite née SEAUVE | Ch. de Ferréol    | le 11 Septembre |
| FRANC Jean-Marie             | PL. de la Bascule | le 8 Octobre    |

**LA PAROLE EST AUX ASSOCIATIONS**

---

**NOTRE CORPS DE SAPEURS-POMPIERS A 50 ANS**

C'est une "Sainte-Barbe" exceptionnelle qu'ont fêtée nos pompiers et leurs amis, le Dimanche 13 Décembre dernier : notre corps de pompiers a cinquante ans ! C'est, en effet, le 7 Juin 1942, que le Conseil Municipal de ST ROMAIN prenait la délibération suivante :

"Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil que la commune possède bien, depuis un certain laps de temps, une pompe à incendie, mais, qu'il n'a pas encore été dressé de statuts, ni d'assurances concernant ce service en cas d'incendie ou de sinistre quelconque.

"Le Conseil est d'avis de nommer quatorze membres, choisis parmi les plus capables, ayant l'habitude des échelles, et marcher sur les toits, tels que charpentiers, maçons, zingueurs, etc... pour combattre l'incendie, le cas échéant, et dont ci-dessous les noms :

|                        |                       |
|------------------------|-----------------------|
| 1 - Baptiste CHOUVY    | 8 - Jean RASCLE       |
| 2 - Jean-Marie PEYRARD | 9 - Firmin CHAUDIER   |
| 3 - Auguste CHOMARAT   | 10 - Camille DESGRAND |
| 4 - Marcellin BERTHOIX | 11 - Baptiste SEAUVE  |
| 5 - Pierre DIGONNET    | 12 - Joseph SEAUVE    |
| 6 - Pétrus GROSSON     | 13 - Gustave MOUNIER  |
| 7 - Baptiste CHAUSSE   | 14 - Maurice PEYRARD  |

"Il demande à Monsieur le Préfet l'approbation de la présente délibération et quelles sont les formalités à remplir pour mettre ce service d'incendie en voie d'exécution."

C'était il y a 50 ans ! Bien des choses ont changé depuis : nos pompiers disposent, aujourd'hui, d'une caserne, de véhicules appropriés, d'équipements radios, d'un appel départemental centralisé par le 18, etc... Ils s'entraînent régulièrement et suivent des formations indispensables. Mais, l'essentiel est resté identique : 50 années d'un même esprit de service auprès de la population, pour la sauvegarde des biens et des personnes.

Oui, ce cinquantenaire est pour nous tous l'occasion de dire un grand bravo et un grand merci à tous ceux, actifs et anciens, qui, durant ces 50 ans, ont mis leurs capacités et leur disponibilité au service de tous.

A l'occasion de cette "Sainte-Barbe" du cinquantenaire, et, après la messe et un dépôt de gerbe au monument aux morts, le Conseil Municipal avait convié le corps des pompiers, ses anciens, ses familles et amis à un apéritif d'honneur. Au cours de celui-ci, et, en présence de notre Conseiller Général, Régis PLOTON, Monsieur le Maire et le lieutenant Jean-Guy RASCLE procédaient à des remises de galons :

- . Albert VACHER au grade de Caporal-Chef
- . Bernard VACHER au grade de Caporal.

tandis que Régis RASCLE et Bernard FAURIE recevaient la distinction de sapeurs-pompiers de 1ère classe.

Nous redisons toutes nos félicitations à ces nouveaux promus.

Puis, ce fut le banquet traditionnel, lui aussi exceptionnel, où nos pompiers étaient honorés de la présence amicale du Capitaine RIVET, président de l'Union Départementale, de Monsieur et Madame Régis PLOTON, du Médecin-Capitaine DUPUY, des chefs de corps voisins, CARROT de DUNIERES et Madame, MOULIN de ST-DIDIER et Madame, FAYARD de ST-PAL et Madame, ainsi que deux représentants de la brigade de gendarmerie de STE-SIGOLENE, le Chef COIGNARD et Madame, le gendarme VALLAT et Madame.

#### AU TENNIS CLUB

Cette saison, l'école de tennis compte, à nouveau, de nombreux enfants de ST-ROMAIN (11 la saison dernière, 14 pour la saison prochaine). Répartis en trois groupes, ils s'entraînent tous les samedis après-midi, lorsque le temps le permet. Petit à petit, leur progression a permis, à partir du mois de Septembre dernier, d'engager deux équipes "Jeunes" dans le championnat départemental "benjamin garçons" et "minimes filles". Leurs résultats ont été très encourageants et ont contribué à plusieurs victoires.

Dans la "coupe de l'amitié", qui se dispute actuellement entre les clubs de notre secteur, ces jeunes espoirs sont venus se joindre aux équipes adultes pour défendre les couleurs de ST-ROMAIN.

Ce challenge de l'amitié permet de créer des liens amicaux et sportifs avec les clubs voisins ; ce qui, nous l'espérons, fera connaître le tennis comme un sport accessible à tous, où l'esprit d'équipe et la bonne humeur sont une réalité.

En vous souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année, nous vous donnons rendez-vous dès le retour des beaux jours.

Sportivement

Le Tennis Club

## LE BON AIR

### "APRES LE VINGTIEME ANNIVERSAIRE"

Les projecteurs sont éteints depuis longtemps, les costumes bien rangés dans les greniers, mais, les images de la fête sont encore bien présentes dans nos mémoires et pour longtemps encore. Après une première estimation très optimiste des bénéfiques, un calcul plus approfondi a, quand même, laissé apparaître un léger excédent qui, sur un budget de plus de 100.000 F, nous a permis de partager, avec tous les bénévoles, le gâteau du vingtième anniversaire.

Mais, si nous avons pu vivre tous ces évènements, nous le devons, d'abord, à tous ceux qui ont fondé le BON AIR et lui ont permis, grâce à leur dévouement depuis toutes ces années, de résister au temps et d'être ce qu'il est aujourd'hui. Nous espérons pouvoir connaître encore beaucoup d'autres anniversaires comme celui-là, et, c'est pourquoi nous pensons aussi à l'avenir.

L'école de musique, assez discrète à ses débuts, devrait s'étoffer, début 93, d'un professeur de solfège. Nous avons déjà plusieurs inscriptions pour former un nouveau groupe de débutants ; si vous avez des enfants d'une dizaine d'années, qui désirent nous rejoindre, parlez-en avec un dirigeant qui sera heureux de vous accueillir.

Mais, le BON AIR, ce n'est pas que la musique ; il y a aussi le twirling. Malgré le peu d'associations semblables en Haute-Loire, notre petit groupe continue sa progression, grâce à un rapprochement avec nos voisins de la Loire et du Rhône. Après la disparition des majorettes, les twirlers sont, maintenant, plus tournés vers la gymnastique rythmique et sportive. Toutes ces jeunes filles préparent, déjà, activement différents exercices pour les concours du Printemps prochain, mais aussi pour le gala du BON AIR qui se déroulera, comme les autres années, début Avril.

L'objectif principal des musiciens sera, encore cette saison, le concours national qui aura lieu à ST JEAN DE LUZ, le week-end de Pentecôte. Espérons qu'une bonne prestation devant le jury viendra cette année encore récompenser tous les musiciens de leurs nombreuses répétitions.

En cette fin d'année, nous vous souhaitons à tous de réussir également dans vos projets pour 1993 et de passer de bonnes fêtes.

BONNE ANNEE A TOUS

## LE COMITE DES FETES

Fidèle à sa généreuse tradition, le Comité des FETES vient de distribuer à nos Anciens leurs colis de Noël : 75 colis qui auront apporté à leurs destinataires une marque appréciée d'amitié à l'occasion de Noël. Que tous nos Anciens trouvent ici nos voeux d'un bon Noël et d'une bonne année 1993. Et un grand merci au COMITE DES FETES.